



NOTIFICATION

La communication ci-après, datée du 2 août 2017, est distribuée à la demande de la délégation du **Sénégal**. La notification concerne les engagements en matière de soutien interne (**tableau DS:1** et tableaux explicatifs pertinents) pour les années **2013-2015**.

Au titre de l'article 18:2 de l'Accord sur l'Agriculture, le Gouvernement du Sénégal notifie au Comité de l'Agriculture de l'OMC les soutiens internes accordés aux producteurs agricoles pour les années 2013-2015 et indiqués dans les tableaux explicatifs DS:1 et DS:2 ci-joints.

Tableau explicatif DS:1**SOUTIEN INTERNE: SÉNÉGAL**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2013

Mesures exemptées de l'engagement de réduction - "Catégorie verte"

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'annexe 2	Valeur monétaire de la mesure pendant l'année en question (FCFA)	Sources des données
1	2	3	4
I) Autres	Programmes spéciaux	3 314 170 000	Direction de l'Agriculture/Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural

Tableau explicatif DS:2**SOUTIEN INTERNE: SÉNÉGAL**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2013

Mesures exemptées de l'engagement de réduction – Traitement spécial et différencié – "Programmes de développement"

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'article 6:2	Valeur monétaire de la mesure pendant l'année en question (FCFA)	Sources des données
1	2	3	4
b) Subventions aux intrants généralement disponibles pour les producteurs qui ont de faibles revenus ou sont dotés de ressources limitées	Semences arachides	10 577 360 000	Direction de l'Agriculture/Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
	engrais	17 444 670 000	Direction de l'Agriculture/Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural

Tableau explicatif DS:1**SOUTIEN INTERNE: SÉNÉGAL**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2014

Mesures exemptées de l'engagement de réduction - "Catégorie verte"

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'annexe 2	Valeur monétaire de la mesure pendant l'année en question (FCFA)	Sources des données
1	2	3	4
I) Autres	Programmes spéciaux	3 459 900 000	Direction de l'Agriculture/Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural

Tableau explicatif DS:2**SOUTIEN INTERNE: SÉNÉGAL**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2014

Mesures exemptées de l'engagement de réduction – Traitement spécial et différencié – "Programmes de développement"

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'article 6:2	Valeur monétaire de la mesure pendant l'année en question (FCFA)	Sources des données
1	2	3	4
b) Subventions aux intrants généralement disponibles pour les producteurs qui ont de faibles revenus ou sont dotés de ressources limitées	Semences arachides	6 782 920 000	Direction de l'Agriculture/Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
	engrais	13 174 000 000	Direction de l'Agriculture/Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural

Tableau explicatif DS:1**SOUTIEN INTERNE: SÉNÉGAL**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2015

Mesures exemptées de l'engagement de réduction – "Catégorie verte"

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'annexe 2	Valeur monétaire de la mesure pendant l'année en question (FCFA)	Sources des données
1	2	3	4
I) Autres	Programmes spéciaux	6 591 420 000	Direction de l'Agriculture/Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural

Tableau explicatif DS:2

SOUTIEN INTERNE: SÉNÉGAL

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2015

Mesures exemptées de l'engagement de réduction – Traitement spécial et différencié – "Programmes de développement"

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'article 6:2	Valeur monétaire de la mesure pendant l'année en question (FCFA)	Sources des données
1	2	3	4
b) Subventions aux intrants généralement disponibles pour les producteurs qui ont de faibles revenus ou sont dotés de ressources limitées	Semences arachides	10 224 876 000	Direction de l'Agriculture/ Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
	engrais	13 774 000 000	Direction de l'Agriculture/ Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural